

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1. LE MÉTIER

1.1. LA CIBLE PROFESSIONNELLE

Le titulaire du Baccalauréat professionnel aviation générale est un spécialiste de la maintenance des aéronefs légers : aéronefs de moins de deux tonnes (avions non pressurisés à moteur à pistons). Il exerce ses activités de maintenance sur tous les systèmes des aéronefs légers ainsi que sur leur structure.

Pour information, ce diplôme recouvre en totalité les prescriptions réglementaires européennes relatives au contenu de formation de la licence aéronautique B3. Cette licence, délivrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) sous réserve de la réussite aux examens réglementaires de la Part 66 et d'une expérience professionnelle attestée, permet à son titulaire de prononcer l'approbation de remise en service (APRS) des aéronefs légers à la suite des opérations de maintenance.

1.2. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.2.1. Type d'entreprise

Le titulaire du Baccalauréat professionnel aviation générale exerce ses activités dans des structures de différents statuts (entreprises industrielles petites et moyennes, aéro-clubs, associations, activité libérale).

1.2.2. Place dans l'entreprise

En fonction du statut de la structure qui l'emploie, le titulaire du Baccalauréat professionnel aviation générale exerce ses activités soit de façon autonome, soit sous l'autorité d'un responsable de l'entreprise ou d'un chef d'équipe.

1.2.3. Conditions générales d'exercice

Le titulaire du Baccalauréat professionnel aviation générale intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés au maintien de la navigabilité des aéronefs. Ce professionnel doit respecter les procédures garantissant la sécurité des vols et la qualité. Il doit faire preuve d'une attitude responsable au regard des facteurs humains.

Il travaille en collaboration avec les autres personnels de l'entreprise, les exploitants des aéronefs, les constructeurs, les fournisseurs et l'autorité. Outre la langue française, il doit fréquemment communiquer en langue anglaise (anglais technique aéronautique).

Ce professionnel dispose d'une culture aéronautique et des connaissances technologiques associées. Il exerce ses savoir-faire de maintenance sur tous les systèmes embarqués (systèmes mécaniques, hydrauliques et électriques, propulseurs, avionique, ...) et tous types de structures et cellules (bois et toile, tube et toile, métallique, composite).

Ses connaissances et savoir-faire lui permettent :

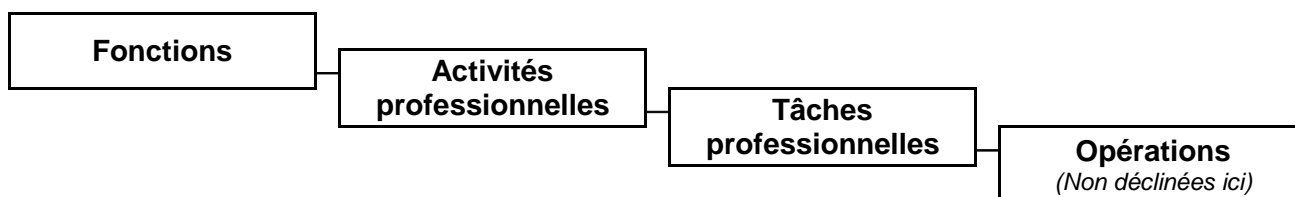
- de réaliser des inspections, des recherches de pannes et des essais,
- de réaliser des entretiens, des réparations et des réglages,
- de préparer les conditions de remise en service de l'aéronef

Il prépare et organise ses interventions techniques, en assure la traçabilité, dans le respect de la réglementation aéronautique et de la démarche qualité.

La diversité des technologies aéronautiques en constante évolution impose au titulaire du Baccalauréat professionnel aviation générale d'assurer une veille technologique.

2. ACTIVITES ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions d'entreprise, constituent le référentiel des activités professionnelles du titulaire du Baccalauréat professionnel aviation générale. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles et éventuellement en opérations selon le schéma général ci-dessous.



Baccalauréat professionnel aviation générale		
Fonct.	Activités	Tâches professionnelles
MÉTHODE ET COMMUNICATION	1 – Application des démarches qualité et de la réglementation	1.1. S'assurer de la conformité des moyens
		1.2. Mettre en œuvre les procédures et les règles de protection des personnes, des biens et de l'environnement
		1.3. Renseigner et transmettre les documents de traçabilité
	2 - Communication, relations internes et externes	2.1. Exploiter des informations orales ou écrites et des informations gestuelles
		2.2. Utiliser des documents techniques
		2.3. Transmettre des informations par écrit, oral et par gestes
	3 - Préparation du travail	3.1. Prendre connaissance de la nature de l'intervention et des tâches associées (bon de lancement)
		3.2. Vérifier la conformité des éléments de l'aéronef, objets de l'intervention
		3.3. Rassembler la documentation et les moyens nécessaires
		3.4. Préparer la zone d'intervention
		3.5. Assurer le déplacement d'un aéronef moteur coupé (roulage, tractage, parcage)
		3.6. Mettre en configuration et en sécurité l'aéronef et ses systèmes en vue d'un transport, d'une inspection ou d'une intervention
PRODUCTION ET CONTRÔLE	4 – Inspections et essais	4.1. Réaliser une inspection
		4.2. Évaluer un dommage ou un défaut
		4.3. Mettre en œuvre des outils de diagnostic et de contrôle
		4.4. Réaliser des essais fonctionnels et des points fixes
		4.5. Définir l'action corrective en vue de sa programmation au regard du contexte de l'organisme et des qualifications requises
	5 – Réparation et réglages	5.1. Déposer et reposer des éléments, des sous-ensembles, des systèmes d'aéronef
		5.2. Réaliser une opération de réparation
		5.3. Réaliser un réglage et une mise au point
		5.4. Valider l'intervention
		5.5. Maintenir la conformité du poste de travail et gérer les déchets
	6 – Remise en service	6.1. Configurer l'aéronef en vue de sa remise en service
		6.2. Préparer le certificat de remise en service

Activité 1 : Application des démarches qualité et de la réglementation

1. Description des tâches :

- T1.1. S'assurer de la conformité des moyens.
- T1.2. Mettre en œuvre les procédures et les règles de protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- T1.3. Renseigner et transmettre les documents de traçabilité.

2. Résultats attendus :

- R1.1. Utilisation de moyens conformes.
Identification des moyens éventuellement non-conformes et notification.
- R1.2. Respect des procédures et des règles de protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- R1.3. Exactitude et exhaustivité des renseignements portés sur les documents de traçabilité.
Transmission des documents de traçabilité selon la procédure.

3. Conditions de réalisation :

- C1.1. Les réglementations en vigueur.
Les moyens à mobiliser.
La documentation technique.
Les règles de validation de conformité de l'outillage, des outils et des ingrédients.
- C1.2. Les règles et les moyens pour respecter l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
Les procédures de l'organisme.
- C1.3. Les procédures internes de l'organisme.
Les supports d'enregistrement des interventions.

Activité 2 : Communication, relations internes et externes

1. Description des tâches :

- T2.1. Exploiter des informations orales ou écrites et des informations gestuelles.
- T2.2. Utiliser des documents techniques.
- T2.3. Transmettre des informations par écrit, par oral et par gestes.

2. Résultats attendus :

- R2.1. Interprétation correcte et exploitation attendue des informations.
- R2.2. Les documents techniques sont correctement décodés.
Les fonctions techniques concernées par l'intervention sont correctement repérées.
Les procédures sont comprises et appliquées.
L'exploitation de la documentation est pertinente.
Le planning est respecté.
- R2.3. Transmission juste et fidèle des informations à la bonne personne et au bon moment.
Langage adapté à l'interlocuteur.
Communication par gestes appropriée et conforme à la réglementation.

3. Conditions de réalisation :

- C2.1. La documentation technique et réglementaire.
Le carnet de route.
Le bon de commande.
Tout type d'informations orales (hiérarchie, clients, pilotes, tour de contrôle, sous-traitants...), écrites (papier, numérique) ou gestuelles (pilotes, techniciens).
- C2.2. Le dossier technique spécifique aux travaux prévus sur l'aéronef (bon de lancement des travaux).
La documentation du constructeur de l'aéronef et de ses équipements.
Les procédures en vigueur dans l'organisme.
Le planning de l'atelier.
- C2.3. Des supports d'enregistrement (compte rendu d'intervention).
Un interlocuteur (client, pilote, hiérarchie, ...).
Un contexte professionnel en atelier ou sur aérodrome.

Activité 3 : Préparation du travail

1. Description des tâches :

- T3.1. Prendre connaissance de la nature de l'intervention et des tâches associées (bon de lancement).
- T3.2. Vérifier la conformité des éléments de l'aéronef, objets de l'intervention.
- T3.3. Rassembler la documentation et les moyens nécessaires.
- T3.4. Préparer la zone d'intervention.
- T3.5. Assurer le déplacement d'un aéronef moteur coupé (roulage, tractage, parcage).
- T3.6. Mettre en configuration et en sécurité l'aéronef et ses systèmes en vue d'un transport, d'une inspection ou d'une intervention.

2. Résultats attendus :

- R3.1. Les tâches à réaliser sont identifiées de manière exhaustive.
Le début et la fin de l'intervention sont correctement repérés dans le planning.
- R3.2. La conformité de la configuration des éléments de l'aéronef à celle décrite sur le bon de lancement est vérifiée (applicabilité, effectivité).
Les éventuelles non-conformités sont signalées.
- R3.3. Les données liées à l'intervention sont identifiées et collectées.
Les moyens techniques et les pièces et ingrédients sont identifiés et rassemblés.
Les éventuelles incompatibilités avec le planning sont identifiées et signalées.
- R3.4. L'organisation de la zone d'intervention et du poste de travail est adaptée.
La zone d'intervention est sécurisée conformément à la réglementation.
- R3.5. Tractage et arrimage d'un aéronef.
Participation au roulage d'un aéronef.
Parcage de l'aéronef selon les règles.
Mise en place du matériel de campement.
- R3.6. Démontage et remontage corrects de l'aéronef.
Utilisation adaptée des outillages des ingrédients et du matériel de servitude.
Configuration préconisée de l'aéronef.
Application des règles de sécurité.

3. Conditions de réalisation :

- C3.1. Le bon de lancement.
Le planning d'activités de l'atelier.
- C3.2. Un aéronef objet de l'intervention.
Le bon de lancement.
La documentation spécifique à l'aéronef et à l'intervention.
Les moyens nécessaires à l'intervention.
Les pièces de rechange, les ingrédients et les consommables nécessaires.
- C3.3. Les procédures qualité de l'organisme.
La zone d'intervention.
Les moyens.
Les règles et les moyens pour respecter l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- C3.4. Un aéronef.
La documentation technique de l'aéronef.
Le matériel de tractage, de manutention, de campement et d'arrimage adapté à l'aéronef.
Les cartes et les conditions de circulation sur l'aérodrome.
Liaison radiophonique si nécessaire.
Le personnel d'assistance éventuellement nécessaire.
Les habilitations associées.

C3.5. Un aéronef.

La documentation technique de l'aéronef.

Les outillages nécessaires y compris les matériels de sécurisation de la zone d'intervention.

Le matériel de servitude.

Un moyen de transport et d'arrimage.

Activité 4 : Inspections et essais

1. Description des tâches :

- T4.1. Réaliser une inspection.
- T4.2. Évaluer un dommage ou un défaut.
- T4.3. Mettre en œuvre des outils de diagnostic, de recherche de panne et de contrôle.
- T4.4. Réaliser des essais fonctionnels et des points fixes.
- T4.5. Définir l'action corrective en vue de sa programmation au regard du contexte de l'organisme et des qualifications requises.

2. Résultats attendus :

- R4.1. Inspection programmée réalisée conformément au protocole.
Constatation des anomalies.
Hiérarchisation pertinente de causes probables.
Identification des opérations d'inspection ou des tests associés aux causes probables.
Ordonnancement pertinent des opérations estimées nécessaires.
Document de traçabilité renseigné.
- R4.2. Identification du dommage ou du défaut concerné par l'inspection.
Caractérisation correcte du dommage ou du défaut.
Renseignement du document de traçabilité.
- R4.3. Utilisation correcte des outils de diagnostic et de contrôle (configurations, précautions).
Transmission correcte des informations relevées.
Identification et caractérisation des écarts par rapport aux résultats attendus.
- R4.4. Réalisation des essais et des points fixes dans le respect de la sécurité.
Conformité des conditions d'essai aux procédures du constructeur.
Fidélité aux constatations du relevé d'essai ou de point fixe.
Transmission correcte des informations relevées.
Identification et caractérisation des écarts par rapport aux résultats attendus.
- R4.5. Pertinence de l'action corrective proposée.
Identification des moyens et des conditions de réalisation de l'action corrective.
Identification correcte des compétences et qualification requises pour exécuter l'intervention.

3. Conditions de réalisation :

- C4.1. Un aéronef ou un élément d'aéronef en situation d'inspection.
Éventuellement, les anomalies signalées (client, pilote ou collègue) ou identifiées par le technicien.
Une tâche d'inspection ou une demande d'intervention.
Les outillages et les ingrédients nécessaires.
La documentation du constructeur.
Les procédures de l'organisme.
Le document de traçabilité de la visite à laquelle appartient l'inspection.
- C4.2. Un aéronef ou un système présentant un dommage ou un défaut.
Une demande d'intervention.
La documentation du constructeur.
Des moyens de contrôle, de mesure et de test.
Un support de communication des constatations.
- C4.3. Un aéronef ou un système.
Une demande d'intervention.
La documentation du constructeur.
Des outils de diagnostic et de contrôle.
Un support de communication des constatations.
- C4.4. Un aéronef ou un système.
Une procédure d'essai ou de point fixe.
La documentation du constructeur.

Des moyens d'essai ou une zone de point fixe.
Un document de relevé d'essai ou de point fixe.

- C4.5. Un constat de non-conformité sur un aéronef ou un système (compte-rendu d'inspection, relevés d'essai ou de point fixe).
La documentation du constructeur.
Le planning des actions déjà programmées.
Les procédures de l'organisme.
Les outillages et les moyens techniques et humains disponibles.

Activité 5 : Réparation et réglages

1. Description des tâches :

- T5.1. Déposer et reposer des éléments, des sous-ensembles, des systèmes d'aéronef.
- T5.2. Réaliser une opération de réparation.
- T5.3. Réaliser un réglage et une mise au point.
- T5.4. Valider l'intervention.
- T5.5. Maintenir la conformité du poste de travail et gérer les déchets.

2. Résultats attendus :

- R5.1. Respect des procédures de préparation et d'intervention.
Identification et stockage des éléments déposés.
Inspection correcte de la zone de travail et des éléments en échange standard.
Signalement des anomalies découvertes.
Respect du temps alloué et du délai.
Système remis aux normes de fonctionnement et d'installation.
Documents de traçabilité correctement renseignés et enregistrés.
- R5.2. Utilisation appropriée de la documentation technique.
Réalisation des opérations de réparation conformément aux exigences réglementaires.
Exhaustivité et validité des renseignements enregistrés sur les documents de traçabilité.
Respect du temps alloué et du délai.
Respect des procédures et des consignes de sécurité.
Proposition de solutions en cas d'aléa(s).
- R5.3. Identification de la procédure, de la documentation et vérification de sa validité.
Vérification de la faisabilité de l'intervention.
Réalisation de l'intervention conformément aux procédures.
Respect des procédures et des consignes de sécurité.
Utilisation des appareillages de mesure et de contrôle, des bancs d'essais et des dispositifs de diagnostic conformément aux procédures en vigueur.
Renseignement et enregistrement du document de traçabilité du réglage et de la mise au point.
- R5.4. Consignation de tous les défauts et anomalies repérés.
Réalisation des essais finaux conformément aux procédures, aux exigences réglementaires et de sécurité.
Approbation à bon escient de l'intervention.
- R5.5. Réintégration au magasin des outillages et ingrédients non consommés.
Respect du tri des déchets.
Propreté de la zone d'intervention.
Outils inventoriés et rangés.

3. Conditions de réalisation :

- C5.1. Un aéronef ou un système d'aéronef.
La documentation du constructeur.
Le bon de lancement.
Les étiquettes d'identification des éléments déposés.
L'outillage standard et spécifique.
Les moyens pour respecter l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
Éléments de rechange, si nécessaire.
Ingrédients et consommables.
Matériels de servitude (éléments de hissage, supports).
Le document de traçabilité de l'intervention.
- C5.2. Un aéronef, un système ou un élément d'aéronef.
Les procédures de réparation approuvées.

La documentation du constructeur.
Les informations fournies par les systèmes de diagnostic et l'exploitant.
Les moyens d'intervention adaptés et préconisés.
Les moyens pour respecter l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
Les kits de réparation ou de mise en conformité.
Le support technique, l'équipe de travail.
L'exploitant ou son représentant.
Le document de traçabilité de l'intervention.

C5.3. Un aéronef, un système ou un élément d'aéronef.

La documentation technique associée.
Le protocole et/ou la fiche de réglage et de mise au point.
Les outillages de réglage, de contrôle et/ou les bancs d'essai.
Les moyens pour respecter l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
Le document de traçabilité de l'intervention.

C5.4. Un aéronef, un système ou un élément d'aéronef.

La documentation technique associée.
Le protocole et/ou la fiche d'essai et/ou la documentation d'exploitation.
Les outillages d'essais.
Les moyens pour respecter l'hygiène, la sécurité, la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
Le document de traçabilité de l'essai.

C5.5. La zone d'intervention et ses équipements.

Les zones de stockage et de rangement.
Les moyens de tri des déchets.
Les moyens de nettoyage de la zone.
Les procédures de l'organisme.

Activité 6 : Remise en service de l'aéronef, d'un système ou d'un élément d'aéronef

1. Description des tâches :

- T6.1. Configurer l'aéronef en vue de sa remise en service.
- T6.2. Préparer le certificat de remise en service.

2. Résultats attendus :

- R6.1. Propreté de l'aéronef (nettoyage des salissures dues à l'intervention).
Présence à bord de tous les équipements (accessoires, documentation, instruments ...) de l'aéronef.
Absence d'objet étranger vérifiée.
Aéronef configuré pour le vol (commandes, interrupteurs, niveaux).
Fermeture et verrouillage des accès.
- R6.2. Dossier d'intervention complété et signé.
Accord du client sur les éventuels reports de travaux.
Préparation conforme du certificat de remise en service de l'aéronef (CRS) et/ou du système d'aéronef et/ou de l'élément d'aéronef (formulaire 1 de l'AESA).
Transmission au client (exploitant, propriétaire ou Part M/G) de l'ensemble des documents originaux de l'intervention après copie.

3. Conditions de réalisation :

- C6.1. Un aéronef.
La documentation technique de l'aéronef.
Les outillages et ingrédients nécessaires à la préparation de l'aéronef (nettoyage, mise à niveau des fluides).
- C6.2. L'aéronef, le système ou l'élément d'aéronef.
Le bon de commande de l'intervention.
Les procédures spécifiques de l'organisme.
Les documents de compte rendu des interventions réalisées sur l'aéronef.
Les certificats libératoires autorisés des pièces montées sur l'aéronef lors de l'intervention (formulaire 1 de l'AESA, certificat de conformité).
Le support de prononciation de la remise en service (formulaire 1 de l'AESA, carnet de route, certificat de remise en service).